



ARRÊTÉ N° 171/2024

Arrêté municipal prescrivant la fermeture définitive d'un établissement recevant du public (ERP) du magasin ALDI sis « 1 ZAC Les Vignes 2 à QUEVERT »

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n°95-960 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 11 mai 2022 relatif à :

-l'autorisation de travaux n°022.259.22C0005 accordée le 21 juin 2022

Considérant la demande du magasin ALDI de cesser son activité de vente alimentaire ;

ARRETE

Article 1 : Le magasin de vente alimentaire « ALDI » de type M 4^{ème} catégorie sis 1 ZAC Les Vignes à QUEVERT est fermé définitivement au public.

Article 2 : Un recours en annulation peut être exercé devant le tribunal administratif de Rennes dans les deux mois qui suivent la notification de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, une copie sera affichée en mairie et une copie sera transmise au préfet ainsi qu'au commandant de la brigade de gendarmerie et au SDIS.

Fait à QUEVERT le 8 octobre 2024.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ